



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



Le District s'engage pour « Octobre Rose », campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement étant le ruban rose.

Pour l'occasion, le **District Grand Vaucluse** met à disposition des ballons roses pour les clubs recevant (**uniquement** séniors F à 11 et séniors F à 8), le dimanche 22 octobre 2023.

Une photo des équipes mélangées au corps arbitral accompagnée du ballon rose sera demandée aux équipes qui **reçoivent**.

Merci de bien vouloir nous communiquer vos photos afin de les relayer sur nos réseaux.

Comptant sur votre implication pour cette journée de sensibilisation.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 15

DU 10 Novembre 2023

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 6 Novembre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – ALLIO – ARNAUD – BEN ALI – SAHBI – RIPPERT MME GARCIA – DOSSARD

En visio : M. MANIERE

Excusés : MM. GUIGUE – BERANGIER – BEN AISSA – IASIO – MME CANOVAS

Assiste : M. PIETRI (Directeur Administratif)

Invité : M. MOURABIT

Présentation ETDA :

M. MOURABIT fait une présentation de l'Equipe Technique Départementale de l'Arbitrage (ETDA). Cette commission sera divisée en 7 pôles : *Pôle Formation & Organisation des Stages, Pôle Promotionnel Candidat Ligue, Pôle Lois du Jeu, Pôle Jeunes Arbitres, Pôle Féminin, Pôle Relation CDA – CRA-CTRA – ETDA, Pôle Relationnel, Fidélisation & Développement de l'Arbitrage*, et 2 sections : *Section Observateurs et Section Tuteurs*.

Commissions :

Le Comité de Direction valide les membres mentionnés dans l'annexe 5.

District Grand Vaucluse :

Le Comité de direction valide le changement des horaires d'ouverture du District Grand Vaucluse à compter du Lundi 13 Novembre 2023. Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Cahier des Charges :

Le Comité de direction valide les modifications des cahiers des charges : Challenge départemental U11 et U13, rentrées du foot animation et festival foot U13 et U13F.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire

ANNEXE 6 : Comité de Direction du 06/11/2023 Nomination des Commissions

Commission des Arbitres	
Président	COLLEMAN Jean-Daniel
Vice-président	BEN MALEM Abdellatif
Vice-président	BOUAISS Fouad
Membre représentant discipline	KINNOUS Chaib
Responsable E.T.D.A.	MOURABIT ADIL

Responsable E.T.D.A.	ZEGHLI Mourad
Membre représentant Commission Technique	MAKHECHOUCE Youcef
Membre représentant Commission Appel Disciplinaire	BADJI Sabah
Membre	VAN MEEL Alan
Membre	EZKIYOUH Mohamed
Membre	DE CASTRO SILVA Loïc
Membre	BEN AISSA Akim
Membre	SPALACCI Sarah
Equipe Technique Départementale de l'Arbitrage (E.T.D.A)	
Pôle Formation & Organisation des Stages	
Membre	MOURABIT Adil
Membre	MERZOUGH Bilel
Membre	ZEGHLI Mourad
Membre	KINNOUS Chaïb
Membre	BOUSBAA Amir
Membre	COLLEMAN Jean-Daniel
Membre	CONSTANTIN Nicolas
Membre	MICHEL Claude
Membre	MAIZEROI LUC
Membre	EZKIYOUH Mohamed
Membre	BAFFIER Bruno
Membre	DEPACE Thomas
Pôle Promotionnel Candidat Ligue	
Membre	MOURABIT Adil
Membre	ZEGHLI Mourad
Membre	MERZOUG Bilel
Membre	LERAY Bastien
Membre	BOUSBAA Amir
Membre	KINNOUS Chaïb
Pôle Lois du Jeu	
Membre	MOURABIT Adil
Membre	ZEGHLI Mourad
Pôle Jeunes Arbitres	
Membre	VAN MEEL Alan
Membre	EZKIYOUH Mohamed
Membre	MERZOUG Bilel
Pôle Féminin	
Membre	SPALACCI Sarah
Membre	MOURABIT Adil
Pôle Relation CDA – CRA-CTRA – ETDA	
Membre	MOURABIT Adil
Membre	COLLEMAN Jean-Daniel
Membre	ZEGHLI Mourad
Pôle Relationnel, Fidélisation & Développement de l'Arbitrage	
Membre	COLLEMAN Jean-Daniel
Membre	MOURABIT Adil
Membre	BEN AISSA Akim
Membre	ZEGHLI Mourad
Membre	KINNOUS Chaïb
Section Observateurs	
Membre	WOLFF Benoit
Membre	BRES Guy
Membre	LECELLIER Jean
Membre	ROUIRE Emile
Membre	BAFFIER Bruno
Membre	BEN AISSA Akim
Membre	BOUAISS Fouad
Membre	COLLEMAN Jean-Daniel
Membre	TABICH Omar
Membre	TALBI Rachid
Membre	ZEGHLI Mourad
Membre	MOURABIT Adil
Membre	VAN MEEL Alan

Membre	CONSTANTIN Nicolas
Membre	EZKIYOUH MOHAMED
Membre	MAIZEROI LUC
Membre	MARQUIER Gerard
Membre	VAN MEEL Alan
Section Tuteurs	
Membre	ARGENTO René
Membre	WOLFF Benoit
Membre	BAFFIER Bruno
Membre	BEN AISSA AKIM
Membre	BEN MALLEM ABDELATIF
Membre	BOUAISS FOUAD
Membre	BOUBKARI Abid
Membre	BRES Guy
Membre	KINNOUS Chaib
Membre	CHATI SAMIR
Président	COLLEMAN JEAN DANIEL
Membre	CONSTANTIN Nicolas
Membre	DE CASTRO LOIC
Membre	DEPACE Thomas
Membre	DONADIO JULIEN
Membre	EZKIYOUH MOHAMED
Membre	FARES MOHAMED
Membre	GALERAN CYRIL
Membre	JAMALI YOUSSEF
Membre	LECELLIER JEAN
Membre	LERAY Bastien
Membre	M'HAYA Youssef
Membre	MAZEROY LUC
Membre	MICHEL CLAUDE
Membre	MOURABIT ADIL
Membre	ROUIRE EMILE
Membre	BOUSBAA Amir
Membre	ROUX VINCENT
Membre	TABICH OMAR
Membre	VAN MEEL ALAN
Membre	VOLPIHAC PASCAL
Membre	WOLFF BENOIT
Membre	YAMLOUNI NOAMMAN
Membre	ZEGHLI MOURAD
Commission Féminine	
Membre	GARCIA Elodie
Membre	DOUZON Séverine

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

**SP. COURTHEZON JONQUIERES U18R2
ST. MAILLANAIS - D3
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD D1
SORGUES ESP D2
VISAN JS
BARTHELASSE US**

BEDARRIDES AS U18D1
VELLÉRON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - R2 et D2
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC D2 et U19D1

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 08 Novembre 2023

Présents : MM. ROCHER Lionel, CRESPIN Raymond, STORCK Benjamin.

Excusé : M. ILAFKIHEN Tarik. Mmes GUEGAN Martine, GONDRAN Lina

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 54 : OPPEDE MAUBEC LUBERON / ST JEAN DU GRES – U14 D2 du 16/09/2023
DOSSIER N° 55 : AVIGNON US / OPPEDE MAUBEC LUBERON – U14 D2 du 30/09/2023
DOSSIER N° 56 : OPPEDE MAUBEC LUBERON / LUBERON SC – U14 D2 du 30/09/2023
DOSSIER N° 57 : VEDENE LE PONTET AC / ST DIDIER PERNES – U17 D1 du 22/10/2023
DOSSIER N° 59 : BEDARRIDES AS / VALAYANS AS – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023
DOSSIER N° 61 : VIOLES AS / SORGUES – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023
DOSSIER N° 65 : AVIGNON CFC – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023
DOSSIER N° 75 : PALUDS / NOVES O – DISTRICT 4 du 29/10/2023
DOSSIER N° 79 : CAVAILLON ARC / PERTUIS USR – U15 D1 du 05/11/2023
DOSSIER N° 80 : NOVES O / VENTOUX SUD FC – FEMININE à 8 D2 du 05/11/2023
DOSSIER N° 81 : CHEVAL BLANC FC / PERTUIS USR – U15 FEMININE à 8 du 04/11/2023
DOSSIER N° 83 : TOURAINE US / OPPEDE MAUBEC LUBERON – U14 D2 du 21/10/2023

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 82 : MAILLANE / LE THOR – DISTRICT 3 du 05/11/2023

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 54 : **OPPEDE MAUBEC LUBERON / ST JEAN DU GRES – U14 D2 du 16/09/2023**

DOSSIER N° 55 : **AVIGNON US / OPPEDE MAUBEC LUBERON – U14 D2 du 30/09/2023**

DOSSIER N° 56 : **OPPEDE MAUBEC LUBERON / LUBERON SC – U14 D2 du 30/09/2023**

Vu les évocations portées par le club de CALAVON FC jugées irrecevables car portées par un club tiers
Arrête du CAA de BORDEAUX précise qu'un club tiers ne peut pas emmêtrer une demande d'annulation de résultat d'un match qu'il n'a pas joué.

Attendu que c'est la commission des jeunes qui doit faire évocation et non pas la CSR

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit évocation non recevable et confirme les scores acquis sur le terrain

OPPEDE MAUBEC LUBERON / ST JEAN DU GRES 12 à 0

AVIGNON US - OPPEDE MAUBEC LUBERON 0 à 6

OPPEDE MAUBEC LUBERON / SUD LUBERON 1 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 57 : **VEDENE LE PONTET AC / ST DIDIER PERNES – U17 D1 du 22/10/2023**

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de ST DIDIER PERNES par courrier électronique en date du 23/10/2023 (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation et la qualification des joueurs :

- GUITRANDY Matteo
- ROCCI Romain
- VAYRON Thomas
- MOUSSAOUY Bilal
- ABARKANE Yassine
- HERAUD Mathis
- DOUCENDE Evan
- ARNISSOLLE lucas
- EDOUIRI Otam
- MARLATS PENIN Roman
- BRION Gauthier
- AIT BASLAM Yanis
- LARBIT BELGAID Chakir
- ROUGGAH Imran

Au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir joués en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24h.

Vu la réponse envoyée par le club de VEDENE LE PONTET suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification de la feuille de match de la rencontre VEDENE LE PONTET contre CANNES aucun des joueurs ci-dessus n'a participé à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain VEDENE LE PONTET AC – ST DIDIER PERNES = 7 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 59 : **BEDARRIDES AS / VALAYANS AS – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023**

Vu la réclamation portée par M Corentin JULIEN capitaine de BEDARRIDES AS : Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueur BENYAHIA Omar au motif que ce joueur a participé au match alors qu'il était suspendu.

Vu la réponse de VALAYANS AS suite à la demande de la CSR.

Attendu que le joueur BENYAHIA Omar apparait comme joueur suspendu du **09/05/2018 au 08/05/2028**

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à VALAYANS AS pour en porter bénéfice à BEDARRIDES AS (voir article 187, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) et donne un match de suspension à BENYAHIA Omar à compter du 13/11/2023 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation et à la commission de discipline pour suite à donner.

DOSSIER N° 61 : **VIOLES AS / SORGUES – COUPE ESPERANCE du 22/10/2023**

Vu la réclamation d'après match envoyée par Oscar ZANDOMENEGHI Président de VIOLES AS par courrier électronique en date du 24/10/2023 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).

Cette réclamation porte sur la participation et de la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de SORGUES ESP au motif : ne pourra prendre part à la rencontre le joueur qui à cette date a participé à plus de la moitié des matchs de compétition officielle dans son club actuel en équipe supérieure.

Attendu qu'après vérification des feuilles de match il s'avère que le joueur Fabien TEYSSIE a participé à 4 matchs en équipe supérieure celle-ci ayant joué 6 matchs.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à SORGUES ESP (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.) pour en porter bénéfice à VIOLES AS.

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

DOSSIER N° 65 : AVIGNON CFC – BRASSAGE U12/U13 du 30/09/2023

Après contrôle de la feuille de match par la Commission Foot Animation celle-ci porte une évocation en date du 27/10/2023

Cette évocation porte sur la participation du joueur ZIYANI Imram à une rencontre U12/U13.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue Méditerranée il s'avère que le joueur ZIYANI Imran est bien titulaire d'une **licence U9** et ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs, La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON CFC 1 pour en porter bénéfice à AVIGNON CFC 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 75 : PALUDS / NOVES O – DISTRICT 4 du 29/10/2023

Vu la réclamation d'après match envoyée par Mme CHABANNES Edith par courrier électronique en date du 31/10/2023 (voir article 187, alinéa 1 Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation du joueur CREMADES Alexandre au motif que sa licence portée la mention « incomplète ».

Attendu qu'après vérification du fichier licence à la ligue méditerranée il s'avère que cette licence était bien non valide à cette date.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à PALUNAI FC, NOVES O gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain (voir article 187, alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

DOSSIER N° 79 : CAVAILLON ARC / PERTUIS USR – U15 D1 du 05/11/2023

Vu le rapport de M BENDOUMA Yanis arbitre officiel de la rencontre qui précise :

« Les lignes de but étaient remplies de boue. Le ballon ne franchissait pas la ligne, les 2 gardiens ne pouvaient pas avoir d'appui. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à jouer suivant le calendrier établi par la commission compétente.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 80 : NOVES O / VENTOUX SUD FC – FEMININE à 8 D2 du 05/11/2023

Vu le courrier électronique du club de VENTOUX SUD FC en date du 04/11/2023 qui précise :

« L'équipe de VENTOUX SUD FC ne sera pas présente à la rencontre du 05/11/2023 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 81 : CHEVAL BLANC FC / PERTUIS USR – U15 FEMININE à 8 du 04/11/2023

Vu le courrier électronique du club de PERTUIS USR en date du 01/11/2023 qui précise :

« L'équipe de PERTUIS USR ne sera pas présente à la rencontre du 04/11/2023 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PERTUIS USR (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 83 : **TOURAINES US / OPPEDE MAUBEC LUBERON – U14 D2 du 21/10/2023**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine de Mr BASTIE Jérôme

Vu l'absence de confirmation de réserve.

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain TOURAINES US – OPPEDE MAUBEC LUBERON 2 à 5

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 06 Novembre 2023

Présents : M. GILLES (Président) dématérialisé, Mmes GUEGAN, NICOLAS,

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Note à ORANGE FC (Rappel) :

Les matchs suivant **ORANGE FC / VENTOUX SUD** du 19/11, **ORANGE FC / CHATEAURENARD FA** du 26/11 et **ORANGE FC / GORDES ESP** du 10/12 doivent se jouer sur terrain neutre (discipline)

D3 :

Le match **N° 26502192 : FC ALPILLES / MORIERES ACS** se jouera au stade Simon Barbier à Maussane à 15h.

D4 :

ETOILE D'AUBUNE 3 est Forfait général.

Toutes les rencontres de **TARASCON SC** se déroulent au Stade Cassin

Note à **ENTRAIGUES ALTHEN FC** : Suite à l'arrêté municipal, veuillez trouver un terrain de repli pour votre rencontre du 19/11 **FCEA / TRAVAILLAN**

Note à tous les clubs :

ci-joint le tableau des matchs reportés :

DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE
D1	05-nov	26501362	AVIGNON US	CAMARET AS		
D2/A	05-nov	26501524	BOLLENE RCB	PLAN D'ORGON		
D2/A	05-nov	26501523	ORANGE FC	VENTOUX SUD FC	19-nov	15 H
D2/A	05-nov	26501521	VAL DURANCE FA 2	GORDES ESP	19-nov	15 H
D2/B	05-nov	26501653	VILLENEUVE FC	MONTEUX O 2	19-nov	15 H
D2/B	05-nov	26501654	GOULT ROUSSILLON	CAMARET AS 2		
D3/A	05-nov	26501834	GRES ORANGE US	CADEROUSSE US	19-nov	15 H
D3/A	05-nov	26501831	ST DIDIER PERNES 3	PIOLENC AS	19-nov	15 H

D3/A	05-nov	26501833	FCEA	TRAVAILLAN FC	19-nov	15 H
D3/A	05-nov	26501830	VILLENEUVE FC 2	VIOLES AS	19-nov	13 H
D3/A	05-nov	26501832	ET AUBUNE	MONTEUX O 3	19-nov	15 H
D3/B	29-oct	26502002	RC PROVENCE	VELLERON SO	19-nov	15 H
D3/B	05-nov	26502010	VELLERON SO	SORGUES ESP 2		
D3/B	05-nov	26502012	MONDRAGON SC	BEDARRIDES AS	19-nov	15 H
D3/B	05-nov	26502007	COURTHEZON JONQ. 3	RASTEAU AS	19-nov	15 H
D3/B	05-nov	26502008	DENTELLES FC 2	LAPALUD US	19-nov	15 H
D3/C	05-nov	26502190	ISLE BC	MOLLEGES EYG. 2		
D3/C	05-nov	26502186	GOULT AV 2	AVIGNON OUEST	19-nov	13 H
D3/D	05-nov	26502366	GRAVESON ENT	PLAN D'ORGON 2		
D3/D	05-nov	26502368	ST SATURNIN US	BARTHELASSE US		
D4/A	05-nov	26539248	BOLLENE RCB 2	TRAVAILLAN FC 2	19-nov	13 H
D4/A	05-nov	26539245	SAHUNE AS	VIOLES AS 2	19-nov	15 H
D4/A	05-nov	26539246	SARRIANS 2	MJCV BOLLENE 2	19-nov	13 H
D4/A	05-nov	26539249	MORNAS SO	MONTFAVET SC 3	19-nov	15 H
D4/B	24-sept	26504202	BOLLENE FOOT	MONDRAGON SC 2	19-nov	15 H
D4/B	10-sept	26504195	PIOLENC AS 3	VALAYANS 2	19-nov	15 H
D4/B	29-oct	26504210	RC PROVENCE 2	FCEA 2	19-nov	13 H
D4/B	05-nov	26504219	PIOLENC AS 3	CADEROUSSE US 2		
D4/B	05-nov	26504218	FCEA 2	LAPALUD US 2		
D4/B	05-nov	26504220	MONDRAGON SC 2	BEDARRIDES AS 2		
D4/C	05-nov	26504484	ORANGE SC 2	DENTELLES FC 3	19-nov	15 H
D4/C	05-nov	26504482	VELLERON SO 2	SAULT O	19-nov	13 H
D4/C	05-nov	26504480	SARRIANS	PIOLENC AS 2	19-nov	15 H
D4/C	05-nov	27288905	GRES ORANGE 2	NYONS FC 2	19-nov	13 H
D4/C	05-nov	26504481	ET AUBUNE 2	CARPENTRAS FC 2	19-nov	13 H
D4/C	05-nov	26504479	MALAUCENE RG 3	RASTEAU AS 2	19-nov	15 H
D4/D	05-nov	26504740	GRAVESON ENT 2	VILLELAURE	19-nov	13 H
D4/D	05-nov	26504738	ST DIDIER PERNES 4	AVIGNON OUEST 2	19-nov	13 H
D4/E	05-nov	26504999	ISLE BC 2	AVIGNON CFC	19-nov	13 H

SECTEUR COUPE

Le cadrage de la coupe **Espérance** prévue le 19/11 est reporté au 17/12

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 07 Novembre 2023

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, DANY, ABEILLE. Mme NICOLAS

Excusés : M. OUAHNICH.

Rappel à tous les clubs :

Les demandes de modification de date et/ou horaire doivent parvenir au district, avec **l'accord écrit du club adverse**, **10 jours** avant la date prévue pour la rencontre.

Toute demande non conforme (Hors délai, sans accord de l'adversaire) sera systématiquement rejetée.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Matches reportés :

Les rencontres non jouées seront reprogrammées prochainement, dates envisagées pour le report des 4 et 5 Novembre 2023, **les 6 et 7 Janvier 2024**

U19 D1 :

26807472 : COMETE S. SARRIANS 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1

26807481 : BOXELAND C. ISLOIS 1 / DENTELLES F. C. 1
26807485 : COMETE S. SARRIANS 1 / U.S. GRES ORANGE 1

U18 D1 :

26854355 : R.C. DE PROVENCE 21 / CALAVON F. C. 21
26854367 : SCJ 23 / U.S. ST SATURNINOISE 21
26854369 : F.C. CHEVAL BLANC 21 / CALAVON F. C. 21
26854372 : A.S. PIOLENCOISE 21 / AVENIR GOULT ROUSSIL 21
26856196 : A.S. PIOLENCOISE 21 / F.C. ST REMOIS 21
26856200 : DENTELLES F. C. 21 / F.C. ST REMOIS 21

U17 D1 :

26621690 : BOXELAND C. ISLOIS 1 / VALDURANCE-MALLEMORT 1
26621700 : BOXELAND C. ISLOIS 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1
26621701 : SP. COURTHEZON JONQUI 1 / U.S. TOURAINE 1
26621702 : AC VEDENE LE PONTET 2 / A.R.C. CAVAILLON 1
26621705 : L'ETOILE D'AUBUNE 1 / VALDURANCE-MALLEMORT 1
26621703 : CALAVON FC 1 / MISTRAL ACADEMIE 1

U16 D1 :

26621462 : ST DIDIER PERNOISE 21 / F. C. AVIGNON OUEST 21
26621463 : SP. COURTHEZON JONQUI 21 / AV. C. AVIGNONNAIS 21
26621464 : CALAVON FC 1 / LE PONTET VEDENE AC 2

U16 D2 :

26905345 : R. C. B. BOLLENE 21 / O. MONTELAIS 22
26905355 : FCEA 21 / U.S. ST SATURNINOISE 21
26905356 : R. C. B. BOLLENE 21 / L'ETOILE D'AUBUNE 21
26905357 : NYONS F.C. 21 / SCJ 22
26905358 : MALAUCENE RG 21 / O. MONTELAIS 22

U15 D1 :

26621038 : ST DIDIER PERNOISE 1 / ORANGE F. C. 1
26621039 : MISTRAL ACADEMIE 1 / JS APT 1
26621040 : CAVAILLON ARC 1 / PERTUIS USR 1

U14 D1 :

26670175 : U.S. LAPALUTIENNE 21 / ST DIDIER PERNOISE 21

U14 D2 :

26904776 : SCJ 21 / A.R.C. CAVAILLON 21

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 7 novembre 2023

Présents : M.BES, M. LE GALL, Mme DOUZON, M. ZAFRA, Mme GARCIA

Excusés : Mme DOSSARD (Présidente), Mme WIDORSKI, M. VIDAL, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI.

CORRESPONDANCE

BC ISLE : reçu votre mail et pris note de votre présence pour le 11 novembre à Aubignan
TARASCON FC : reçu vos mails et pris note de votre absence pour le 11 novembre à Aubignan et de votre engagement en U10F – U11F
AC VEDENE LE PONTET : reçu votre mail et pris note des coordonnées éducateurs EFF
AC AVIGNON : reçu votre mail et pris note des coordonnées éducateurs EFF
MONTEUX FCF : reçu votre mail et pris note des coordonnées éducateurs EFF
EMAF LES ANGLES : reçu votre mail et pris note de votre demande
FCEA : reçu votre mail et pris note
PERTUIS USR : reçu votre mail concernant la participation des U14F et U15F pour jouer en U18F impossible de déroger aux règlements.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

SUITE TIRAGE COUPE DE LA LIGUE, match du 19/11 reporté :

Match N° 26805121 du 15/10/23 ETOILE D'AUBUNE 1- FCF MONTEUX 2 se jouera le 17/12/23

Match N° 26805119 du 15/10/23 FC ST REMY- FCEA 1 se jouera le 24/12/23 (la commission vous propose de voir ensemble pour trouver une date pour la rencontre en semaine ou nocturne, dans le cas contraire cette rencontre devra se jouer le 24/12 avant les matchs retour).

Match N° 26805095 du 29/10/23 FCEA 1 – O. BARBENTANE se jouera le 17/12/23

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Les rencontres du 4 novembre qui n'ont pas été joués, sont annulées et ne seront pas reprogrammées

1^{ère} journée du championnat débutera le 18 novembre 2023.

Publication mercredi 08/11/23 sur le DISTRICT.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Les rencontres du 4 novembre qui n'ont pas été joués, sont annulées et ne seront pas reprogrammées.

1^{ère} journée du championnat débutera le 18 novembre 2023

Publication mercredi 08/11/23 sur le DISTRICT.

FOOT ANIMATION

Rappel samedi 11 novembre :

- **Plateaux U6-U9F** : matin 10H00 coup d'envoi 10h30 - fin du plateau 12H00

Lieu : ETOILE D'AUBUNE

- **Plateaux U10F-U11F** : après-midi 14H00 coup d'envoi 14H30 - fin du plateau 16h00

Lieu : TARASCON (stade CASSIN)

Dans l'objectif du développement du football féminin, nous avons étudié la possibilité de faire deux poules géographiques pour les U10-U11F.

POULE A :	POULE B
APT JS	MONTEUX FCF 1
VEDENE LE PONTET AC	MONTEUX FCF 2
CALAVON 1	COURTHEZON JONQUIERES FC1
CALAVON 2	COURTHEZON JONQUIERES FC2
FC CHEVAL BLANC	MORIERES LES AVIGNON
TARASCON FC	

Sauf pour les dates du 11 novembre, 20 janvier, 17 février, 13 avril qui seront des rassemblements de l'ensemble des clubs U10F-U11F. (prévoir un complexe pouvant accueillir au moins 5 terrains et accueillir les U6F-U9F le matin).

Calendrier sur le site du DISTRICT avec les nouvelles dates. Vous pourrez constater que les journées organisées en U10 et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

RAPPEL : licence OBLIGATOIRE pour les catégories U10F-U11F.

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

1^{er} tour 21 JANVIER (cadrage)

2^{ème} tour 18 février

3^{ème} tour 14 avril

FINALE 8 mai

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

1^{er} tour 17 décembre

2^{ème} tour 28 janvier
3^{ème} tour 18 février
4^{ème} tour 14 avril
FINALE 8 mai

COUPE GRIOLET 18F

1^{er} tour 28 janvier (cadrage)
2^{ème} tour 18 février
3^{ème} tour 14 avril
FINALE 8 mai

Tirage coupe :

Mardi 05 décembre au DISTRICT 18H30. Les clubs sont invités à venir pour assister au tirage des coupes.

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

DATES FIXEES APRES LES BRASSAGES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 9 Novembre 2023

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Jean LECCELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Alain BERTHELOT

Excusés : MM. Etienne RIPPERT, Benjamin STORCK.

CDTIS à Mairie

St ROMAIN EN VIENNOIS : Demande de mise en conformité du stade la Pérouse

CDTIS à CRTIS

Demande de classement éclairage de St Rémy et Violes

Réunion du Jeudi 2 Novembre 2023

Présents : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Etienne RIPERT, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Alain BERTHELOT

Excusés : MM. Jean LECCELLIER, Benjamin STORCK,

Mairie à CDTIS

ALTHEN DES PALUDS : Demande de contrôle de l'éclairage des stades et de travaux éventuels

Clubs à CDTIS

ST SATURNIN LES AVIGNON : Demande de contrôle de l'éclairage du stade Laffont

CDTIS à Mairie

AUBIGNAN : Demande de travaux pour finaliser le classement de l'éclairage du stade Léon Chauvin

VIOLES : Contrôle de l'éclairage du stade Claude Michel le mercredi 8/11 à 19h

ST SATURNIN : Contrôle de l'éclairage du stade René LAFFONT le mardi 14/11 à 18h30

Réunion du Jeudi 19 Octobre 2023

Présents : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECCELLIER, José LOPEZ, Alain BERTHELOT

Excusés : MM. Etienne RIPERT, Michel CORBIERE, Benjamin STORCK

Mairie à CDTIS

ROGNONAS : Dossier pelouse synthétique stade annexe

ALTHEN DES PALUDS : demande de renseignements pour le stade Pujol annexe

CDTIS à Mairie

Courrier pour classement stade la Pérouse de St Romain en Viennois

Courrier pour classement éclairage stade la Petite Crau de St Rémy

Courrier pour classement éclairage stade Léon Chauvin de Aubignan

CRTIS à CDTIS

Classement des stades de Cabannes : Le Jas 1 en T5 Le Jas 2 en T7

Classement de l'éclairage du stade Badaffier de Sorgues : E5